

Défi Duchère

Échos du Foyer Protestant de la Duchère

4^{ème} trimestre 2023

309 avenue A. Sakharov—69009 Lyon - <https://foyer-duchere.com/>
Fraternité de la Mission Populaire Évangélique de France

Une laïcité qui nous unit.

Le Groupe Abraham, avec la Bibliothèque Municipale de la Duchère, a organisé « la semaine de la laïcité » du 4 au 9 décembre. Un des moments forts a été une balade urbaine qui a mené une classe de seconde du Lycée La Martinière Duchère dans les différents lieux de culte du quartier. 32 jeunes ont ainsi été accueillis dans l'église catholique, dans la synagogue et dans la mosquée et ont terminé par un échange sur la laïcité à la bibliothèque. Chaque hôte s'est d'abord présenté comme citoyen français ayant la liberté de pratiquer sa religion comme le permet la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. Un message important dans un contexte dans lequel les jeunes ont souvent le sentiment de devoir cacher leur religion.

L'actualité au Proche-Orient nous a conforté dans l'idée de maintenir cet événement qui a été une occasion concrète de montrer que nous pouvons vivre les uns avec les autres dans le respect de chacun. Ce n'est pas toujours évident dans une société qui a tendance à classer les personnes, voire à les opposer.

Dans cette période de Noël, d'une grande violence au niveau international, je vous invite à chercher les petites lumières, les lueurs d'espérance dans les yeux de votre prochain !

Belle nouvelle année à chacun d'entre vous !

Benjamin MANGADO

n° 79

SOMMAIRE

Page 2

- Laïcité et Fédération Protestante de France

Page 3

- La laïcité dans l'administration du 9^e arr.

Page 4

- Vivre sa foi chrétienne dans un pays laïque

Page 5

- Être heureux comme Dieu en France !

Page 6

- Laïcité et expression de foi à la MPEF

Page 7

- Nous soutenir...

Page 8

- Agenda et Diverses Informations

Laïcité et Fédération Protestante de France

Une société d'où le culte serait éradiqué de la culture nous préparerait des lendemains barbares. Tout comme une inégalité de traitement entre les cultes serait insupportable.

Le culte est cet espace « cultivé » d'une liberté imprenable, d'un accueil, d'une hospitalité spirituelle, rituelle et langagière, et d'une reconnaissance de la dignité de la personne dans sa dimension de transcendance, que nul ne saurait effacer ou contraindre.

La laïcité est un terme précis qui renvoie autant au principe de neutralité de l'État en matière confessionnelle, qu'au principe de liberté d'expression et de culte dans l'espace public, comme l'explique la loi du 9 décembre 1905. Elle est un principe et non pas une valeur à la main de quiconque voudrait à sa guise valoriser ou humilier telle ou telle religion.

Quatre engagements et un souhait ont été portés ces dernières années par la FPF :

- La défense des intérêts du protestantisme et de ses Eglises devant les autorités.
- Le programme en partenariat de l'Institut des Sciences Politiques « Emouna L'amphi des Religions » qui forme des cadres et des leaders d'opinion dans tous les secteurs de la vie sociale.
- La formation des aumôniers (armées, prisons et hôpitaux) à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, validée par le ministère de l'Intérieur, un travail unique et original intitulée « DU Aumôniers formation civique et civile théologique et pratique ».
- La critique quant à la loi du 24 août 2021 dite « loi séparatisme » dont le volet culturel ne laisse présager rien de bon quant à l'avenir de la liberté de culte.

Le souhait d'une inter ministérialité quant au traitement de la question du rapport aux cultes : situer la relation des cultes avec la République dans l'esprit d'une « laïcité d'intelligence », comme l'exprimait Régis Debray, « de dialogue ou de reconnaissance », comme le notait Paul Ricœur.

Dans une responsabilité partagée, selon une vision délibérément interministérielle et sous la tutelle du Premier ministre, pour tenir réellement compte de la réalité de son champ d'action. Le lien avec le ministère de l'Intérieur, qui donne sans conteste une note « policière » ou « territoriale » à la question du culte est nécessaire, certes, mais loin d'être suffisant. Ce lien qui n'était pas exclusif avant 1905 crée une situation qui n'a pas d'équivalent dans les pays d'Europe qui vivent ce sujet de façon bien plus ouverte et apaisée.

François CLAVAYROLI

ancien président de la Fédération Protestante de France

La laïcité dans l'administration du 9^e arrondissement

L'actualité est souvent émaillée de polémiques instrumentalisant la laïcité (signes ostentatoires, repas sans viande, crèches de Noël, etc.). Les services publics sont trop fréquemment le terrain de ces batailles. La loi de séparation des Eglises et de l'Etat est pourtant claire sur le sujet. Une lecture attentive de ce texte devrait nous prémunir de toute mécompréhension. Son article premier dispose que « la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » L'article 2 est lui aussi fondamental et dispose que « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. [...] ».

L'État, et avec lui les pouvoirs publics, se sont donc donnés comme mission de permettre à chacun et chacune de vivre sa foi librement. Bien entendu, cette liberté ne s'exerce que dans la mesure où elle n'heurte pas l'ordre public, c'est-à-dire la tranquillité, la sécurité et la salubrité. La République n'en reconnaissant aucun, ne peut pas faire de distinction entre les cultes. Il lui appartient de les traiter sur un pied d'égalité. En somme, cette loi a pour but de faire cohabiter les foies et l'absence de foi.

Le 9^e arrondissement est un arrondissement d'accueil, il est riche de sa diversité culturelle et cultuelle. La Mairie du 9^e arrondissement est à son image. Pour nous, la laïcité est un instrument du vivre ensemble. En ce sens, elle ne peut être utilisée que dans l'échange.

Il arrive que des interrogations émergent autour de telle ou telle pratique. Ces situations, normales, sont toujours traitées dans le cadre posé par la loi, dans un dialogue bienveillant.

En tant que Mairie d'arrondissement, il nous appartient également de faire vivre la laïcité sur l'ensemble de notre territoire. Dans cette tâche, nous devons reconnaître l'aide précise de nos partenaires, à commencer par le Groupe Abraham. Nous tenons à les remercier pour la qualité des rapports et échanges, ainsi que leur travail pour faire vivre ensemble nos communautés.

Amaïa Sainz-Ruiz

Adjointe à la maire du 9^{ème}

Déléguée aux Droits et Egalité, Handicaps, Mémoire et Qualité de vie des aîné·e·s

Comment vivre sa foi chrétienne dans un pays laïque ? Ce qui se passe bien et les difficultés.

Chrétiens, nous vivons notre foi dans le contexte particulier de la laïcité « à la française », c'est dire non seulement dans un cadre juridique donné, mais aussi en héritiers de l'histoire mouvementée des rapports entre l'Etat et les religions. Notre cadre juridique garantit la liberté de conscience et de culte tout en posant des restrictions à la liberté d'expression religieuse dans les institutions et l'espace publics. Il y a un bonheur à être libérés des collusions entre les pouvoirs religieux et politique. Mais les croyants peuvent souffrir de certains courants de pensée dans lesquels la laïcité prend une forme antireligieuse. Ils peuvent aussi s'interroger sur la perte des repères historiques et culturels judéo-chrétiens sans lesquels ni notre société ni les valeurs républicaines ne peuvent bien se comprendre.



Tout cela habite l'inconscient collectif auquel personne n'échappe, quelles que soient ses convictions. Que signifie, dans ce contexte, vivre notre espérance chrétienne que la résurrection de Jésus Christ est Bonne Nouvelle pour nous et pour le monde ?

Nous puisons dans les évangiles les différents accents que peut prendre pour nous cette Bonne Nouvelle. Si comme nous y invite Matthieu (ch.25), nous visitons les malades, vêtions ceux qui sont nus, donnons à manger aux

affamés... nous trouverons un bon accueil de la société et de l'Etat, tant que notre analyse des causes de ces besoins ne se heurte pas aux intérêts des puissants ! Si nous répondons à l'appel de Jésus à accueillir les étrangers, cela peut devenir plus compliqué ! La République nous dit que la loi s'impose à tous. Or il se trouve parfois des chrétiens que la cohérence de leur foi conduit, avec des critères précis et discernés, à contester des lois qu'ils considèrent injustes, voire à poser des actes de désobéissance civile.
.../...

Un autre accent des évangiles ne peut que nous questionner dans notre contexte laïc : celui de l'appel, très explicite dans les finales de Matthieu, Marc et Luc, à proclamer la résurrection de Jésus et à faire des disciples. Je crois que nous ne pouvons pas être vraiment chrétiens sans être habités par la tension entre le feu intérieur d'une Bonne Nouvelle à communiquer et le respect absolu de l'autre en sa différence et en sa liberté. Notre contexte culturel français peut avoir développé en nous une forme d'inhibition, une honte d'être chrétien ; ou alors un besoin de nous affirmer, en réaction à la sécularisation ambiante. Selon nos histoires et tempéraments, la priorité sera plutôt à apprendre à écouter, ou à développer une discrétion respectueuse de l'autre, ou à oser une parole en vérité... A chacun de reconnaître son propre combat intérieur pour « rendre compte de l'espérance qui est en [Lui] » (1P3,15) en vivant des rencontres porteuses, pour lui et pour l'autre, d'approfondissement humain et spirituel.

Geneviève Perret

Communauté des Sœurs Auxiliatrices



Être heureux comme Dieu en France !

(Proverbe juif)

La France est ce pays extraordinaire où, il est possible de croire ou de ne pas croire en Dieu, de pratiquer ou non une religion.

Et j'en fait l'expérience tous les jours depuis ma plus tendre enfance...

Ma famille, juive, est arrivée de son Algérie natale, dans l'ouest lyonnais en 1962. Dans ses maigres bagages : traditions et coutumes juives nord-africaines, foi en Dieu et en la République.

J'ai grandi à Vaise, au Pérolier (Ecully) et à La Duchère, dans la mixité culturelle et culturelle.

La religion ? Avec nos voisins, nos amis, nous n'en parlions jamais ! Ni

dans la rue, ni à l'école et pourtant... Tous savaient lorsque chez nous, il y .../...



avait fête ou temps de prière.

A l'école, nous ne mangions pas à la cantine et ce, afin de ne pas enfreindre nos lois alimentaires, nous n'exigions pas d'aménagement ; nous rentrions - à pied - à la maison.

La kippa, je la porte encore chez moi ou à la synagogue... Le reste, n'est que partage et fraternité, activités sportives, culturelles, relations professionnelles, amicales et de voisinage, visites chez les commerçants, mon judaïsme est à la fois présent - je suis ce que je suis - et absent de ma vie publique. J'ai fait le choix d'un métier qui me permet de ne pas travailler le samedi - jour de repos traditionnel chez les juifs - et nos jours de fête. Je me rends librement à la synagogue du quartier. Un lieu de culte dont la sécurité est, malheureusement, en ces temps troublés, assurée par l'État...

Un Etat - et ses habitants - que notre rabbin, chaque samedi devant l'Ancien Testament, n'omet jamais de bénir.

Oui ! Vivre pleinement son judaïsme au sein d'une République laïque est pour moi possible.

Jean ATLAN



Laïcité et expression de foi à la Mission Populaire Evangélique de France

Nous comprenons et défendons la laïcité dans l'esprit et la lettre de la loi de 1905 : la neutralité de l'État, la liberté de conscience, l'indépendance des cultes vis-à-vis de l'État et inversement.

Comment se situent nos lieux au regard de la loi ? Ils sont privés et associatifs mais reçoivent des subventions. Ils sont d'intérêt général sans pour autant être délégataires de service public. Par cette double identité, ils sont invités par les pouvoirs publics à ne pas faire de prosélytisme sur leur identité confessionnelle sans pour autant être astreints à la neutralité .../...



comme des services de l'État ou des délégataires de service public. Cela signifie que, tant que les convictions de foi ne donnent pas lieu à des attitudes prosélytes, elles peuvent s'y exprimer, y compris de la part des personnels et des bénévoles, a fortiori des accueillis. C'est aussi pour cela que les cultes protestants, les célébrations interreligieuses et toutes les activités confessionnelles sont possibles dans nos lieux, tant qu'ils ne sont pas des activités obligatoires. Nous défendons cette approche non seulement parce que nous respectons la loi mais parce que nous sommes d'accord avec elle et qu'elle reflète ce qui se vit dans nos Fraternités : la laïcité comme un espace de rencontre et d'enrichissement mutuel sur ce qui compte pour chacun-e, lors des repas, des discussions formelles et informelles, des animations spirituelles etc.

Stéphane LAVIGNOTTE

Equipier de la MPEF



Pour soutenir l'action du Foyer Protestant vous pouvez

- Faire **UN DON REGULIER** en demandant à votre banque de faire un virement automatique sur le compte du Comité Protestant de la Duchère : Crédit Mutuel - **code IBAN** : FR76 1027 8073 1200 0216 8000 144 **BIC** : CMCIFR2A
- Faire **UN DON PONCTUEL** (par chèque à l'ordre du « Comité Protestant de la Duchère » ou par virement.)
o 40 € o 60 € o 80€ o 100 € o 200 € o autre montant €

(Un don de 40 € vous revient à 13,60 € après déduction fiscale, et un don de 100 € vous revient à 34 €.)

Vous recevrez un reçu fiscal annuel donnant droit à une réduction d'impôts de 66% du montant de mon don.

JE SOUHAITE ADHERER A L'ASSOCIATION : 25 €

Nom : Prénom :

Adresse électronique :@.....

NB : Le Foyer Protestant ne communique aucune coordonnée à des tiers.

Agenda du Foyer

CULTURE & CONVIVIALITE

Cafés de 11h : Échanger autour d'un café, découvrir les activités de la maison et du quartier

Mardi, mercredi et jeudi de 10 h 30 à 11 h 30

Mercredi culture : se rencontrer pour échanger, voir un spectacle ou un film, sortir au musée, chanter ou écouter des contes

Mercredi à partir de 14 h 30.

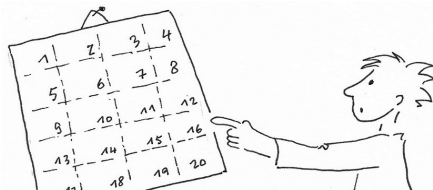
RELIGION & SPIRITUALITÉ

Culte mensuel : un moment ouvert à tous, le premier jeudi de chaque mois à 19h. Suivi d'un repas partagé.

Groupe œcuménique : le 1er mardi du mois à 18h, les 18 décembre - 15 janvier-19 février - 18 mars.

Groupe de maisons : (autour de la Bible) le 3^{ème} lundi du mois à 14h, les 15 janvier - 19 février - 18 mars

Groupe Abraham : 10 janvier de 20h à 22h. Ensuite nous irons à la rencontre de l'IFCM, l'Antiquaille et Institut Culturel du Judaïsme.



ENTRAIDE & SOLIDARITE

Ecrivain Public : aide aux démarches administratives, **le mardi, mercredi et vendredi de 9 h 30 à 12h et le jeudi de 14h à 16 h 30**

Conseiller numérique : le jeudi après-midi de 14h à 17h

C@fé-emploi : avec AIDE-AJD, le **lundi de 14h à 16 h 30**

Permanence santé avec l'ALS : Conseils et médiation pour la santé, **tous les jeudis de 9 h 30 à 12h, sans rdv.**

Permanence juridique Cimade : Conseils, droit des étrangers, **tous les mardis de 14h à 16 h 30**

Evènements :

Galette des rois et inauguration du « Spot Séniors » **le 10 janvier 2024 à 14 h 30 au Foyer**

Projection et débat dans le cadre du festival des bobines du sacré **le 31 janvier à 17h à la Bibliothèque**

Pour mener à bien l'ensemble de ces activités, un grand nombre de personnes s'engagent ! Venez rejoindre notre équipe bénévole !

Défi Duchère

N° 79 – Déc. 2023

ISSN : 1773-3529

Directeur de la publication : Isabelle Sagnard

Rédacteur en chef : Benjamin Mangado

Mise en page : Bernard Pillet - Images : © Martine Bacher

Distribution : Denis Costil & l'équipe des mercredis.

Foyer protestant de La Duchère - 309 avenue A. Sakharov - 69009 Lyon - contact@foyer-duchere.com

04 78 35 30 66 - <https://foyer-duchere.com/>

Défi Duchère n° 79 - décembre 2023